



AG2R LA MONDIALE

SANTÉ

# BULLETIN D’AFFILIATION

Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 [n° 3116]

Régime de base obligatoire salarié et surcomplémentaire facultatif salarié et ayants droit

## RETOUR DU DOCUMENT :

AG2R LA MONDIALE - Affiliations santé - TSA 10032 - 59711 Lille cedex 9

Pour tout renseignement : 0970 81 80 75 (code 60)

## ADHÉSION OBLIGATOIRE

Les cotisations seront prélevées directement par l’employeur via le bulletin de salaire.

### Régime de base

Partie à compléter par l’entreprise

N° de SIRET : \_\_\_\_\_ N° de contrat AG2R Réunica Prévoyance : \_\_\_\_\_ M

Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_ Complément (zone, étage, immeuble, bât.) : \_\_\_\_\_

Rue/voie : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date d’adhésion du salarié : 01 \_\_\_\_\_

N° de catégorie d’affiliation

A01: salariés régime général

A18: salariés régime local

S01: contrat de travail suspendu régime général

S18: contrat de travail suspendu régime local

L’entreprise ou le responsable signataire du contrat s’engage à demander la restitution de la carte Tiers payant en cours de validité, remise à l’assuré dans le cadre du contrat avec AG2R Réunica Prévoyance, dans un délai de 15 jours suivant son départ de l’entreprise (radiation des effectifs) ou départ du groupe assurable. En cas de non-restitution, et afin de dégager sa responsabilité, l’entreprise sera tenue d’en informer AG2R Réunica Prévoyance dans un délai de 15 jours suivant le départ du salarié.

Fait à : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
Cachet et signature **obligatoires** de l’entreprise

Partie à compléter par le salarié

NOM d’usage : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ N° de Sécurité sociale : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_ Complément (zone, étage, immeuble, bât.) : \_\_\_\_\_

Rue/voie : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

J’ACCEPTÉ D’ÊTRE INFORMÉ PAR MAIL DE L’OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES DES MEMBRES ET PARTENAIRES D’AG2R LA MONDIALE.

POUR VOS REMBOURSEMENTS, AFIN DE VOUS ÉVITER UNE DÉMARCHE ADMINISTRATIVE SUPPLÉMENTAIRE, NOUS UTILISERONS LES ÉCHANGES PAR TÉLÉTRANSMISSION AVEC VOTRE CAISSE D’ASSURANCE MALADIE. DANS LE CAS OÙ VOUS SOUHAITEZ VOUS Y OPPOSER (AUTRE MUTUELLE OU CHOIX PERSONNEL), VOUS DEVRÉZ ALORS ATTENDRE LA RÉCEPTION DU DÉCOMPTÉ DE VOTRE CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET NOUS L’ENVOYER ENSUITE POUR OBTENIR VOS REMBOURSEMENTS. DANS CE CAS, ET UNIQUEMENT DANS CE CAS VOUS DEVEZ COCHER LA CASE.

J’ATTESTE L’EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTÉS CI-DESSUS, JE RECONNAIS AVOIR REÇU ET PRIS CONNAISSANCE DE LA NOTICE D’INFORMATION DU RÉGIME. JE M’ENGAGE À RESTITUER SANS DÉLAI MA CARTE TIERS PAYANT SI JE VENAIS À QUITTER MON EMPLOYEUR ET À REMBOURSER AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE DE TOUTE SOMME INDÛMENT AVANCÉE POUR MON COMPTE.

Fait à : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
Signature **obligatoire** du salarié

## JUSTIFICATIFS À JOINDRE POUR L’ADHÉSION OBLIGATOIRE

- Copie de l’attestation de votre carte Vitale.
- Relevé d’identité bancaire (RIB).
- Mandat de prélèvement rempli pour les salariés en contrat suspendu (S01 et S18)

Tout dossier incomplet sera retourné à votre employeur pour être complété. Dans l’attente, nous ne pourrons pas vous remettre la carte Tiers payant, ni effectuer des versements de prestations.

## ATTESTATION DE CARTE VITALE

En même temps que votre carte Vitale, vous recevez une copie sur papier de son contenu, valant attestation.

En cas de :

- perte de cette attestation, votre organisme de Sécurité sociale vous la délivrera sur simple demande,
- changement de situation de famille, pour maintenir la télétransmission entre la Sécurité sociale et AG2R Réunica Prévoyance, adressez-nous la copie de votre nouvelle attestation de droits.



